



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 12 AVRIL 2022

Présents : Mme Sylvestre – MM. Pézière -Traon-Sabaté

Excusés : MM. N'Diaye - Sénégal – Podan-Mavounzy

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF

PRESLES USL

Sont concernés : PRESLES USL Seniors D3 Poule B

Suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle

FRETTOISE ES

Courriel du 03/04/2022

Après vérification de la situation administrative des équipes Seniors ne répondant pas aux obligations, la COC a appliqué le strict règlement de l'article 11.1 du RS du DVOF

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY



Matches concernés à domicile :

- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 22/03/2022

GONESSE RC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 22/03/2022, la Commission décide :

- Gonesse RC : - 1 point
- *Match n°23467771 du 06/02/2022 GONESSE RC 2 / PRESLES USL 1: Seniors D3 Poule B*

PUISEUX LOUVRES FC

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 29/03/2022, la Commission décide :

- *Match n°23468303 du 06/02/2022 AS VEXIN 2 / PUISEUX LOUVRES 2 Seniors D4 Poule A*
- AS VEXIN 4buts 3pts
- PUISEUX LOUVRES 0but -1pt
-

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 29/03/2022

JS PONTOISIENNE

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 29/03/2022, la Commission décide :

- 2 matches à huis clos pour l'équipe U14 D4 Poule C de la JS PONTOISIENNE (article 40-6 du RS du DVOF) avec un délégué officiel à la charge de la JS Pontoisienne

Matches concernés à domicile :

- 14/05/2022 :JS PONTOISIENNE / ENT. BOUFFEMONT 3
- 04/06/2022 JS PONTOISIENNE / BEAUCHAMP AS

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission**



d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
 - 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
 - Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
 - Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
 - Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

- Match retour à jouer le 29/05/2022 à 13H
 - Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade Deschamps)
 - Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
 - 1 arbitre officiel à la charge de Persan
 - Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

ART 11 LES OBLIGATIONS DU RS DU DVOF

FRETTOISE ES

Sont concernés : FRETTOISE ES Seniors D3 Poule B

Suite au non engagement d'une 2ème équipe Seniors et suite au forfait général de votre équipe U18, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elle.

Les équipes déclassées et mises hors compétitions peuvent encore disputer les matches avec un arbitre officiel et ceux-ci seront considérés comme matches amicaux.

CLUBS EN INFRACTION COMPTE CLUB (Art. 3.6.3a du RS du DVOF)

Week end des 18 – 19 et 20 février 2022

OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470157

1 point de pénalité



Week end du 27 février 2022

CLUB 3 M FRANCE ANCIENS D4 POULE A

MATCH N°23470957

1 point de pénalité

Week end du 06 Mars 2022

OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470165

1 point de pénalité

MACCABI DE SARCELLES CDM D1

MATCH N°23469326

1 point de pénalité

Week end du 13 Mars 2022

OL MONTIGNY seniors D3 Poule C

MATCH N°23467910

1 point de pénalité

OL MONTIGNY seniors D1

MATCH N°23497018

1 point de pénalité

MACCABI SARCELLES CDM D1

MATCH N°23469332

1 point de pénalité

PORTUGAIS DE PERSAN ANCIENS D4 POULE B

MATCH N°23471106

1 point de pénalité

Week end du 20 Mars 2022

OL MONTIGNY SENIORS D3 POULE C

MATCH N°23467917

1 point de pénalité

OL MONTIGNY SENIORS D1

MATCH N°23497032

1 point de pénalité

OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470181

1 point de pénalité

OL MONTIGNY ANCIENS D4 POULE B

MATCH N°23471112

1 point de pénalité

PORTUGAIS DE PERSAN ANCIENS D2 POULE A

MATCH N°23470321

1 point de pénalité



Week end du 27 Mars 2022

OL MONTIGNY SENIORS D3 POULE C

MATCH N°23467924
1 point de pénalité

OL MONTIGNY SENIORS D1

MATCH N°23497046
1 point de pénalité

OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470189
1 point de pénalité

OL MONTIGNY ANCIENS D4 POULE B

MATCH N°23471119
1 point de pénalité

MACCABI SARCELLES CDM D1

MATCH N°23469344
1 point de pénalité

CLUB 3M FRANCE ANCIENS D4 POULE A

MATCH N°23470988
1 point de pénalité

Week end du 03 Avril 2022

OL MONTIGNY ANCIENS D4 POULE B

MATCH N°23471126
1 point de pénalité

OL MONTIGNY ANCIENS D1

MATCH N°23470194
1 point de pénalité

OL MONTIGNY SENIORS D3 POULE C

MATCH N°23467931
1 point de pénalité

OL MONTIGNY SENIORS D1

MATCH N°23497060
1 point de pénalité

MACCABI SARCELLES CDM D1

MATCH N°23469656
1 point de pénalité

CLUB 3M FRANCE ANCIENS D4 POULE A

MATCH N°23470995
1 point de pénalité

REMERCIEMENTS ARBITRE

M KUSE BAHRI
M LEBEAU Fabrice



CONFIRMATION DE RESULTAT

FC PUISEUX LOUVRES 95

ANCIENS D4 POULE B

Match n°23471075 du 12/12/2021

FC PUISEUX LOUVRES 95 13 / AS COURDIMANCHE 12

FC PUISEUX LOUVRES 95 13	1pt	4buts
AS COURDIMANCHE 12	1pt	4buts

FC HERBLAY

U14 D2 POULE B

Match n°23497588 du 26/03/2022

FC HERBLAY 1 / ESSG 3

FC HERBLAY 1	3pts	6buts
ESSG 3	0pt	0but

AAS SARCELLES

U14 D4 POULE B

Match n°23885804 du 02/03/2022

AAS SARCELLES 6 / GAFEPB 1

AAS SARCELLES 6	3pts	5buts
GAFEPB 1	0pt	1but

COURRIER CLUBS

FC AUVERS ENNERY

Courriel du 04/04/2022

U14 D4 POULE B

Match n°23885824 du 28/05/2022

FC AUVERS ENNERY 1/ GAFEPB 1

Suite motif invoqué la commission décide match à jouer le 21/05/2022 au stade STEPHANE DIGANA 2 à AUVERS SUR OISE

GAFEPB

Courriel du 12/04/2022

En réponse à votre question, merci de prendre connaissance de l'ART. 20.4 du RS du DVOF.

MACCABI SARCELLES

Courriel du 12/04/2022

CDM D1

MACCABI SARCELLES 5 / ACS CORMEILLAIS 5

En l'absence d'accord avec votre adversaire match maintenu le 24/04/2022

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

FC VILLIERS LE BEL

Courriel du 10/04/2022

SENIORS D2 Poule A

Match n°23466991 du 17/04/2022

FC VILLIERS LE BEL 1 / FC ERAGNY 1

Nouvelle date : 03/05/2022

Nouvel horaire : 20H15

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**FC PUISEUX LOUVRES 95**

Courriel du 10/04/2022

SENIORS D3 Poule B

Match n°23467829 du 29/05/2022

FC PUISEUX LOUVRES 95 1 / FC SOISY ANDILLY MARGENCY 2

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

AS PORTUGAIS CERGY PONTOISE

Courriel du 06/04/2022

ANCIENS D1

Match n°23470211 du 24/04/2022

CERGY PONTOISE FC 11 / CERGY PORTUGAIS 11**Cette rencontre se déroulera au stade du chat perché à 20H30.****Les frais d'arbitrage à la charge FC CERGY PONTOISE****FC PUISEUX LOUVRES**

Courriel du 07/04/2022

ANCIENS D4 POULE A

Match n°23471024 du 29/05/2022

PUISEUX LOUVRES 95 12 / CHAUMONTEL LUZARCHES 11**Cette rencontre se déroulera au stade du GRAND PARC 1 à CHAUMONTEL.****Les frais d'arbitrage à la charge FC PUISEUX LOUVRES****FC JOUY LE MOUTIER**

Courriel du 11/04/2022

U16 D2 POULE B

Match n°23491148 du 15/05/2022

AS VEXIN 1/ FC JOUY LE MOUTIER 1**Application de l'ART. 23.8 du RS DU DVOF.****LA RENCONTRE SE DEROUlera SUR LES INSTALLATIONS DE JOUY LE MOUTIER.****Les frais d'arbitrage à la charge de l'AS VEXIN****AAS SARCELLES**

Courriel du 11/04/2022

U14 D4 POULE A

Match n°23885205 du 16/04/2022

FU FOSSES 2 / AAS SARCELLES 5

Nouvelle date : 23/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MATCHES A JOUER**23/04/2022****U14 D4 Poule A**

Match n°23885188

ENT. EZANVILLE GROSLAY 2 / ESM THILLAY 1**30/04/2022****SENIORS FEMININES D1**

Match n°23734726

HERBLAY FC 2 / GARGES FCM 1**Match à 15h00**



01/05/2022

ANCIENS D3 Poule B

Match n°23470735

FC FONTENAY 11 / FAS ARNOUVILLE 11

CDM D1

Match n°23469393

OL ADAMOIS 5 / CERGY PORTUGAIS 5

08/05/2022

U18 D2 Poule A

Match n°23489244

ES ST PRIX 1 / AS MENU COURT 1

SENIORS D3 Poule B

Match n°23467817

RC GONESSE 2 / AS MENU COURT 2

MATCH 14H15

SENIORS D2 Poule B

Match n°23467244

RC GONESSE 1 / AS MENU COURT 1

MATCH 16H30

22/05/2022

SENIORS D2 POULE A

Match n°23467045

FC VILLIERS LE BEL 1 / ES MARLY 2

SENIORS D4 POULE A

Match n°23468340

ULS PRESLES 2 / USM BRUYERES BERNES 1

SENIORS D4 POULE A

Match n°23468340

ECLAIRS DE PUISEUX 1 / AC PARMAIN 1

Anciens D4 Poule B

Match n°23471122

US ROISSY 12 / ACADEMIE ERMONT 11

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH

FC ERAGNY

U18 D2 Poule B

Match n°23703637 du 10/04/2022

FC ERAGNY 1/ FC SAM 2



2eme APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Anciens D4 Poule B

Match n°23471126 du 03/04/2022

MONTIGNY OL 12 / FC PUISEUX LOUVRES 13

MATCH PERDU PAR PENALITE

US EZANVILLES ECOUEN

SENIORS D3 POULE C

Match n°23467927 du 03/04/2022

US EZANVILLES ECOUEN 2/ OL VIARMES ASNIERES 1

Abandon de terrain, art 40.1 du RS du DVOF

US EZANVILLES ECOUEN 2	-1pt	0but
OL VIARMES ASNIERES 1	3pts	6buts

MATCH PERDU POUR ERREUR ADMINISTRATIVE

ASSOA

SENIORS D2 POULE A

Match n°23467038 du 10/04/2022

ASSOA 3/ FC VILLIERS LE BEL 1

Abandon de terrain, art 40.2 du RS du DVOF

ASSOA 3	0pt	0but
FC VILLIERS LE BEL 1	3pts	0but

1er FORFAIT AVISE SANS AMENDE

ES VALLEE DE SAUSSERON

CHALLENGE EDMOND RAULET

Match n°24173709 du 11/04/2022

ES VALLEE DE SAUSSERON 1 / AS ERMONT 1

ES VALLEE DE SAUSSERON 1	-1pt	0but
AS ERMONT 1	3pts	5buts

1er FORFAIT AVEC AMENDE

FC HERBLAY

U16 D3 Poule A

Match n°23491264 du 10/04/2022

RC ARGENTEUIL 3 / FC HERBLAY 2

FC HERBLAY 2 **Amende 24€**

FC HERBLAY 2	-1pt	0but
RC ARGENTEUIL 3	3pts	5buts



FC PUISEUX LOUVRES 95

U16 D3 Poule E

Match n°23491679 du 10/04/2022

FC PUISEUX LOUVRES 95 1/ FC OSNY 2

FC PUISEUX LOUVRES 95 1 Amende 24€

FC PUISEUX LOUVRES 95 1	-1pt	0but
FC OSNY 2	3pts	5buts

COSMO TAVERNY

U16 D3 Poule C

Match n°23857418 du 10/04/2022

COSMO TAVERNY 3 / AS MENU COURT 1

COSMO TAVERNY 3 Amende 24€

COSMO TAVERNY 3	-1pt	0but
AS MENU COURT 1	3pts	5buts

OL VIARMES ASNIERES

Vétérans + 45 ans Poule A

Match n°23469631 du 10/04/2022

AS ERMONT 15 / OL VIARMES ASNIERES 15

OL VIARMES ASNIERES 15 Amende 31€

AS COURDIMANCHE

Vétérans + 45 ans Poule A

Match n°23469628 du 10/04/2022

FCM GARGES 15 / ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 15

ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 15 Amende 31€

2ème FORFAIT AVEC AMENDE

AS VEXIN

U16 D2 Poule B

Match n°23491129 du 10/04/2022

FCM GARGES 2 / AS VEXIN 1

AS VEXIN 1 Amende 27.50€

AS VEXIN 1	-1pt	0but
FCM GARGES 2	3pts	5buts



3ème FORFAIT AVEC AMENDE

AS ERMONT

SENIORS D4 Poule C

Match n°23468604 du 10/04/2022

AC PARMAIN 2 / AS ERMONT 3

AS ERMONT 3 Amende 37.50€

AS ERMONT 3	-1pt	0but
AC PARMAIN 2	3pts	5buts

AS COURDIMANCHE

U14 D4 POULE B Poule B

Match n°23885807 du 09/04/2022

FC GOUSSAINVILLE 3 / AS COURDIMANCHE 2

AS COURDIMANCHE 2 Amende 33.50€

AS COURDIMANCHE 2	-1pt	0but
FC GOUSSAINVILLE 3	3pts	5buts

FORFAIT GENERAL

AS ERMONT

SENIORS D4 Poule C

Amende : 57€

AS COURDIMANCHE

U14 D4 Poule B

Amende : 57€

FC HERBLAY 2

U16 D3 Poule A

Amende : 57€

Secrétaire de Séance

Mr SENEAL

Président de Séance

Mme SYLVESTRE